



# La candidature de la Suède aux Jeux olympiques de 2022 établit une nouvelle norme de protection des travailleurs/euses

Geplaatst op vrijdag 10 januari 2014 | 

 SHARE

*L'accord historique conclu aujourd'hui en vue de protéger les droits des travailleurs et des travailleuses pour la candidature de Stockholm aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2022 a été salué par la CSI dans la mesure où il établit un critère de référence pour l'ensemble des événements sportifs internationaux. L'accord, conclu entre le Comité olympique suédois et la centrale syndicale nationale LO-Suède, vise à mettre un terme aux violations des droits des travailleurs/euses et à l'exploitation des travailleurs/euses qui continuent de toucher durement les Jeux olympiques, à la Coupe du monde du football ainsi qu'à d'autres événements similaires.*

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a déclaré: "Il ne pourrait y avoir un contraste plus important entre cet accord et l'exploitation mortelle des travailleurs migrants à l'occasion de la Coupe du monde du Qatar en 2022. Nous avons écrit, aujourd'hui, au président du CIO, Thomas Bach, pour appeler le CIO à respecter au moins la norme suédoise à l'occasion de tous les Jeux olympiques. La FIFA et d'autres organismes sportifs internationaux auraient tout intérêt à suivre l'exemple, tout comme l'ensemble des candidats à l'organisation de manifestations sportives."

L'accord vise à s'appliquer aux "entreprises qui construisent des installations, fabriquent du matériel, des vêtements et qui fournissent des services pour les Jeux olympiques à Stockholm" afin d'assurer le respect des normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail garantissant le droit de syndicalisation et de négociation collective, la non-discrimination et le droit de ne pas être soumis au travail forcé et au travail des enfants. Il appelle, en outre, au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Les entreprises sont encouragées à conclure des accords mondiaux avec les Fédérations syndicales internationales dans leur secteur afin d'assurer de bonnes conditions de travail tout au long de la chaîne de production.

Des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur les organismes sportifs internationaux pour qu'ils abordent les questions liées aux droits des travailleurs/euses, notamment les problèmes graves dénoncés par les syndicats au Brésil et en Russie concernant les préparatifs de la Coupe du monde et des Jeux olympiques.

*"Quelques mesures positives ont été prises par les organisateurs des Jeux olympiques de Londres et nous appelons le CIO et ses partenaires sportifs à tirer parti de cet héritage. Toutefois, des travailleurs paient encore de leur vie dans la mesure où des organisateurs s'empressent de construire des stades à temps, et les salaires de misère et une exploitation cruelle constituent la réalité quotidienne des travailleurs dans les usines fabriquant des produits pour les marques et événements mondiaux", a indiqué Sharan Burrow.*

Pour lire la lettre adressée à Thomas Bach, président du CIO: <http://www.ituc-csi.org/stockholm-bid-agreement> (en anglais uniquement).

CSI - 10 janvier 2014

La CSI représente 176 millions de travailleurs/euses au travers de 325 organisations affiliées nationales dans 161 pays et territoires.

Suivez-nous sur le web: <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>.